INITIALES DU MAIRE
KD
INIT. DU SECR.-TRÉS. / DIR. GÉN.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
16 DÉCEMBRE 2021
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance extraordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h00 ce 16ième jour de décembre 2021, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier — Patrick Charest
Tammy Arsenault

Maire : Doris Deschênes

Adjointe-Administrative : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations 2022-2024
4. Période de questions sur le PTI
5. Levée de la séance extraordinaire

223-2021 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Sur proposition de Tammy Arsenault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

224-2021 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2024**
Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que le programme triennal soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

225-2021 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.
La levée de l'assemblée est proposée par Patrick Charest à 19h13.

Maire — Directrice générale & grefière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Doris Deschênes, maire